

Zone d'Aménagement Concerté des Sources de l'Yerres
Communes de Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux

DOSSIER DE RÉALISATION

2- Programme des Équipements Publics



25/09/2025

PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Le présent tableau dresse la liste des équipements publics prévus dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté dite « Les Sources de l'Yerres » située sur le territoire des Communes de Rozay-en-Brie et Lumigny-Nesles-Ormeaux (77). La Communauté de Communes du Val Briard, en tant que personne publique compétente en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, réalise cette opération en régie et se constitue donc aménageur de la ZAC.

Les caractéristiques des ouvrages à réaliser devront être conformes aux dispositions des documents graphiques et des pièces écrites annexés au présent document.

Les équipements propres de la ZAC

Nature des ouvrages	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
<p>VOIRIE D'ACCÈS, LIAISON DOUCE ET STATIONNEMENT</p> <p>Aménagement de l'accès à la zone via le giratoire de la RD 201 et de la voie principale de desserte, y compris tronçon Est vers Voinsles, aménagement de l'infrastructure centrale destinée aux manœuvres des poids-lourds (giratoire oblong), places de stationnements visiteurs et aire de covoiturage, voies de circulations piétonnes et cyclables.</p> <p>Les caractéristiques des ouvrages devront respecter les principes émis dans les documents graphiques et écrits annexés au Programme des Équipements Publics.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur
<p>ESPACES VERTS ET AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS</p> <p>Aménagement de l'ensemble des espaces verts et plantations internes à la zone et des franges de protection paysagère, et prise en charge des aménagements prévus en préverdissement (haies en limites de lots, frange paysagère Est et frange paysagère Sud).</p> <p>Les caractéristiques des ouvrages devront respecter les principes émis dans les documents graphiques et écrits annexés au Programme des Équipements Publics.</p>	Aménageur	Communauté de Communes et Entreprises (pour les haies et bandes paysagères situées sur les emprises cessibles)	Aménageur
<p>ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES (E.P.)</p> <p>Réalisation de tous les travaux et ouvrages de régulation des eaux pluviales et tous les travaux de réseaux permettant le transit des eaux régulées, tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur
<p>ASSAINISSEMENT EAUX USÉES (E.U.)</p> <p>Réalisation de tous les travaux de réseaux primaires destinés à l'assainissement collectif des eaux usées (notamment le fonçage sous la RN 4), y compris raccordement au réseau public, tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur
<p>EAU POTABLE - INCENDIE</p> <p>Réalisation de tous les travaux de mise en place des conduites primaires pour l'alimentation en eau potable et l'alimentation des bornes incendie (bâches autonomes de 180 m³ et 360 m³), conformément à la réglementation en vigueur et tels que décrits dans les pièces annexées au présent document.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur
<p>COLLECTE DES DÉCHETS</p> <p>Collecte en porte à porte.</p>	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur

ÉLECTRICITÉ (H.T.A. et B.T.) Desserte à l'intérieur de l'emprise. BT : à l'avancement. HTA : enfouissement et/ou dévoiement de ligne existante, installation des postes transformateurs.	ENEDIS/ Aménageur	ENEDIS	ENEDIS/ Aménageur
ÉCLAIRAGE PUBLIC Desserte à l'intérieur de l'emprise et installation des mats d'éclairage.	Aménageur	Communauté de Communes Val Briard	Aménageur
TÉLÉCOMMUNICATIONS Desserte à l'intérieur de l'emprise : ouvrages et tranchées, hors câblage.	Aménageur	Communauté de Communes du Val Briard	Aménageur

Les équipements publics

Nature des ouvrages	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Financement
AMÉNAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE VERS ROZAY-EN-BRIE Réalisation de la connexion douce entre la ZAC et le chemin des étangs (hors périmètre de ZAC), avec traversée sécurisée sur la RD 201, et requalification du chemin des étangs jusqu'à l'accès existant sous la RN 4. Les aménagements comprennent l'installation de l'éclairage public.	Aménageur	Commune de Rozay-en-Brie	100% Aménageur
REQUALIFICATION PAYSAGÈRE DU CHEMIN D'AULNAY Réalisation d'un aménagement paysager, de type haie champêtre ou alignement d'arbres, le long du chemin menant au Moulin d'Aulnay (hors périmètre de ZAC), sur une distance d'environ 670 mètres linéaires.	Aménageur	Commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux	100% Aménageur
RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT EAU POTABLE ET DESSERTE INCENDIE Travaux de renforcement du réseau d'eau potable en amont de la zone d'activités (hors périmètre de ZAC), amené du réseau et désenclavement du Moulin d'Aulnay.	Aménageur	SUEZ	100% Aménageur